

sol protégés

Séгур 2000

Fiche technique

Décapant puissant pour émulsions de sol

C'est un décapant spécifique peu moussant des émulsions de sol.

Convient pour éliminer les autolustrants à base de résines acrylique et polyuréthane.

Permet d'enlever plusieurs couches de cire, bouche-pores, ainsi que des fortes couches lustrées à la haute vitesse. Par son action rapide, réduit considérablement le temps du décapage.

Sa composition riche en matière alcaline et en agents mouillants oblige une opération de neutralisation. Ne contient pas d'éthers d'éthylène glycols (butylglycol, méthylidiglycol...).

Pour toutes surfaces lavables sauf parquet, liège et surfaces peintes.

Mode d'emploi

Diluer de 5 à 20 %.

Appliquer en abondance la solution sur le sol, laisser agir 5 à 10 mn.

Passer la monobrosse équipée d'un disque noir.

Aspirer avec un aspirateur à eau.

Pour des dosages supérieurs à 20%, neutraliser par un rinçage à l'eau additionnée de GEL WC (2 bouchons pour 10 L d'eau).

Rincer à l'eau claire et vérifier le pH qui doit être compris entre 7 et 8.

Conditionnements

- Emballage : bidon de 5 L

Données techniques

- Aspect : liquide limpide incolore

- pH : > 12,5

- Densité : 1,04 - 1,06

- Consommation : dilution de 5 à 10 % :
1 à 2 L pour 100 m².

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Ne pas utiliser sur surfaces sensibles (parquet, liège, linoléum et surfaces peintes).

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

04-12-2025

Ind. 13

